

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 MARS 2017**

.....

L'an deux mille dix-sept, le 13 mars, le Conseil Municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire.

Présents : Marc LECERF, Jacqueline BAURY, Franck SAVARY, Myriam HOORELBEKE, Lionel MULLER, Lydie PRIEUR, Nicolas LIOT, Mariannick LEBAS, Claude LECLERE, Vincent FALLIGAN DEVERGNE, Dominique DUGOUCHET, Florian FAUDAIS, Christian LAFAGE, Marie-Bathilde DENIS, Franck DORE, Olivier VRIGNON et Cédric PEGEAULT

Absents : Betty LEPAON, Christian LETELLIER représenté par Myriam HOORELBEKE, Vanessa BRANDOLIN, Jonathan FERIAUD, Morgane GUIMBAULT, Jézabel SUEUR, Delphine MULLER, Elodie BELLET et Laurence VALLEE

Secrétaire de séance : Florian FAUDAIS

**1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

Monsieur le Maire fait un état, au Conseil Municipal, des recettes et dépenses pour l'année 2016. Il explique au conseil que la hausse de dépenses par rapport à l'année 2015 est due aux nombreux travaux réalisés au cours de l'année 2016 notamment les travaux de transformation de la mairie en cité administrative et l'effacement des réseaux de la rue Serge Rouzière. Il présente également les orientations du budget 2017.

Le conseil municipal Prend acte du Débat d'orientation budgétaire relatif aux orientations budgétaires 2017.

**2. CCAS - ACOMPTE DE SUBVENTION 2017**

Pour faire face aux dépenses de fonctionnement du CCAS avant le vote du budget 2017, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'un acompte de la subvention de fonctionnement 2017 du CCAS à hauteur de 50 000 €.

Le Conseil Municipal autorise le versement d'un acompte de 50 000 € sur la subvention de fonctionnement 2017 du CCAS.

**3. TARIFS LOCATION SALLE ORESME**

Madame BAURY donne lecture au conseil municipal des nouveaux tarifs pour la location de la Salle Nicolas ORESME.

Monsieur SAVARY propose de privilégier un tarif forfaitaire de 50€ qui couvrirait la consommation de chauffage et d'eau pour les associations Fleuryennes qui souhaiteraient louer la salle un week-end.

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de location de l'espace Nicolas Oresme, et de les arrêter comme suit au 14 mars 2017 :

**Fleuryens : Particuliers, entreprises :**

lieu	durée en semaine	week-end
Deux salles	100 €	515 €
Salle Galilée	50 €	386 €

**Non-fleuryens : Particuliers, entreprises :**

lieu	durée en semaine	week-end
Deux salles	120 €	644 €
Salle Galilée	60 €	483 €

#### Associations Fleurysiennes :

Activité non lucrative	Gratuit
Repas ou activité lucrative	50 €/week-end

#### Associations non Fleurysiennes, ou tous autres organismes :

activité lucrative ou non	629 €/week-end
---------------------------	----------------

Caution 500 €

#### **4. TARIFS LOCATION SALLE PASTEUR**

Madame BAURY donne lecture au conseil municipal des nouveaux tarifs pour la location de la Salle PASTEUR.

La Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de location de la salle Pasteur, et de les arrêter comme suit au 14 mars 2017 :

#### Week-end - particuliers :

Fleurysiens	163 €
Non Fleurysiens	255 €

#### Associations Fleurysiennes :

Activité non lucrative	Gratuit
1 <sup>er</sup> repas ou activité lucrative	88€/week-end
Repas ou activité lucrative suivante	152 €/week-end

Caution 200 €

#### **5. REGIE TRANSPORT 2017 – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention entre le budget ville et la régie transport afin de faire supporter par ce dernier les coûts de personnel et de carburant financés sur le budget principal.

Il précise que cette convention prévoira la mise à disposition de :

- 1 chauffeur et 1 accompagnateur pour le ramassage scolaire,
- 1 chauffeur pour les sorties scolaires et extra-scolaires.

Le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention pour la mise à disposition du personnel nécessaire au fonctionnement du bus et pour le remboursement, par la régie transport, des frais engagés sur le budget principal.

#### **6. ACCORD POUR LA POURSUITE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DE LA PROCEDURE D'EVOLUTION DU PLU**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la Communauté Urbaine détient la compétence du Plan Local d'Urbanisme.

Etant donné que la commune a lancé la révision de son P.L.U, le Maire propose au Conseil de donner un accord de poursuite par la Communauté Urbaine de la procédure d'évolution du P.L.U.

Le Conseil Municipal autorise la Communauté Urbaine Caen la Mer à poursuivre la procédure de révision du PLU, engagée par la commune avant le transfert de la compétence.

#### **7. CONVENTION D'ETUDE DE FAISABILITE 102 ROUTE D'HARCOURT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il existe au 102 route d'Harcourt un ancien garage automobile et une batterie de garages constituant une friche industrielle sur laquelle aucun projet ne voit le jour alors même qu'il se situe juste en face de l'opération immobilière réalisée sur le site de l'ancienne gendarmerie.

Il informe également que l'Etablissement Public Foncier de Normandie est disposé à mener sur le 102 route d'Harcourt une étude sur la faisabilité d'un projet immobilier sur le même principe de celle réalisée au 120 route d'Harcourt et précise qu'elle sera financée à 100% par l'EPFN.  
Il demande au Conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou en son absence, son représentant, à signer la convention d'étude de faisabilité pour le 102 route d'Harcourt.

#### **8. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CONCLUE AVEC LA COMMUNE D'IFS POUR LES ECOLES DE MUSIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention conclue entre Ifs et Fleury-sur-Orne pour les deux écoles de musiques est arrivée à son terme.

Madame BAURY donne lecture au Conseil du projet de nouvelle convention conclue entre IFS et FLEURY SUR ORNE pour les écoles de musique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de la renouveler pour la période 2017-2019.

Le Conseil Municipal autorise le renouvellement de la convention pour la période 2017-2019.

#### **9. CREATION D'UN CHANTIER D'INSERTION**

Le Maire explique à l'assemblée qu'auparavant la commune possédait un chantier d'insertion et notamment pour la réalisation de travaux auprès de la vieille église.

Il propose aujourd'hui au Conseil Municipal d'en créer un nouveau, dans le domaine de l'environnement dans un premier temps.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à créer un chantier d'insertion.